

FINANCEMENT REMBOURSABLE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Sécuriser le plan de financement en améliorant le financement de la trésorerie de démarrage.

Le fonds d'amorçage TPE est mobilisé pour le financement **de fonds de roulement**.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, quels que soient la forme juridique et le secteur d'activité de l'entreprise.

Entreprise dont le siège social se situe en Région Centre.

Plan de financement cible : 30K€

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- Les demandes sont instruites par les chargés de mission de Centre Actif.
- Les décisions relèvent du comité d'engagement de Centre Actif.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Emprunteur : l'entreprise

Montant : 2000 €

Durée : 3 ans

Taux : 0%

Remboursements : mensualités constantes

Utilisations : différé d'amortissement de 12 mois, remboursement sur 24 mois

Garantie / Caution : aucune

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'OBTENTION ?

- Validation du plan de financement par un chargé de mission de Centre Actif.
- Couplage obligatoire à un prêt bancaire complémentaire.
- Obtention d'une garantie du Fonds de Cohésion Sociale gérée par FRANCE ACTIVE (Fonds de garanties FAG et/ou FGIF).
- Obtention de services bancaires professionnels de qualité et adaptés aux services de l'entreprise.

QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DU PRÊT BANCAIRE COMPLEMENTAIRE ?

- Le montant et la durée du prêt bancaire doivent être au moins égaux à ceux du Fonds d'amorçage TPE CENTRE ACTIF.
- Les cautions personnelles sont limitées à 50% du montant du prêt bancaire.

VOTRE INTERLOCUTEUR



CENTRE ACTIF
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

6 Ter rue de l'Abbé Pasty – BP 41223
45401 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 02 38.72 55 07 Fax : 02 38 43 05 77

contact@centractivif.fr

www.centractivif.fr



CENTRE ACTIF
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI